

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/

ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun ne délivre de crédits ECTS)

Le mode (4) est la moyenne des notes obtenues aux évaluations

Le contrôle continu comprendra au minimum le nombre d'épreuves indiqué.

Modalité d'application de la seconde chance

- Pour les éléments évalué en CC, la seconde session représente la deuxième chance

Règles de prise en compte des absences

Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée.

Règles de compensation

Au sein d'un semestre, il y a compensation entre les 5 UE qui le constituent
 La compensation s'opère également entre les 2 semestres du niveau L3

Report de notes session 1 à 2 pour l'EC SMEL5B1 Mécanique des solides 1

Une des trois notes de CC en session 1 se réfère aux TP. Elle est reportée en session 2 avec un poids de 30%

Règles concernant le report des notes de TP

Si un élément constitutif contient une note de TP (précisé dans les remarques) et si cette note est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle sera conservée en cas de session 2.

Dans le cas où le contenu pédagogique du ou des TP n'est pas modifié, en cas de redoublement, la note de TP, si elle est supérieure à 10 sur 20 sera également conservée pour l'année suivante de réinscription dans la mesure d'un seul redoublement.

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)